



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

Registre de transparence UE N° ID : 8900132344-29

## Recommandations

### Pour le cabillaud dans la zone de l'ouest de l'Ecosse

10 décembre 2018

Le CC EOS a tenu une réunion de groupe de discussion sur le stock de cabillaud de l'ouest de l'Ecosse à Edimbourg, le 15 novembre 2018. Le groupe de discussion avait pour objectif de reconnaître l'incompatibilité du TAC zéro actuel avec l'obligation de débarquement. Le groupe de discussion a étudié des options visant à améliorer l'exploitation durable du cabillaud.

#### Opportunités de pêche pour 2019

Le CC EOS note que dans sa proposition pour les TAC 2019 (COM (2018) 732), la Commission propose un TAC zéro pour ce stock ("CABILLAUD/5BE6A). En outre, et compte tenu de l'obligation de débarquement, la Commission a également proposé un nouveau *TAC de prises accessoires de l'Union* sous réserve qu'AUCUNE pêche ciblée du cabillaud ne soit autorisée. Le niveau de prise accessoire proposé pour 2019 est basé sur les estimations de capture du CIEM pour 2019, réduites de 20%, un chiffre qui apparaît arbitraire.

Le CC EOS reconnaît l'intention de la Commission visant à proposer cela comme solution au problème de TAC (et quota) zéro en vue de faciliter la pêche mixte.

Les représentants du secteur de la pêche ont précisé que les captures actuelles sont supérieures à celles indiquées par le CIEM (Tableau 7 dans la recommandation sur le Cabillaud 6.a du CIEM<sup>1</sup>) et qu'il est peu probable que le *TAC de prises accessoires de l'Union* proposé suffise à couvrir les captures. Ceci pourrait provoquer la fermeture anticipée de pêcheries dans cette zone suite à de petites captures de cabillaud par des flottilles qui ne disposent pas de quota. Ceci inclut les navires de pêche côtière qui ont subi l'impact disproportionné des mesures de gestion précédentes prises pour protéger le cabillaud en zone 6a. Une clôture anticipée due à un manque de quota de cabillaud aura de graves implications économiques pour les flottilles qui pêchent dans la zone.

Les membres du groupe d'autres intérêts du CC EOS<sup>2</sup> continuent de penser que les TAC ne doivent pas être fixés au-dessus des avis scientifiques, hormis si les états membres fournissent des éléments socio-économiques (envisagé dans le Préambule 7 de la PCP) démontrant que la fixation des TAC

---

<sup>1</sup> Avis du CIEM sur les opportunités, les captures et l'effort de pêche dans l'écorégion de la mer Celtique pour le cabillaud (*Gadus morhua*) dans la division 6.a (Ouest de l'Ecosse) (2017). Tableau 7 Historique de l'avis, capture et gestion. [lien](#)

<sup>2</sup> Avis du CC EOS sur la gestion du risqué de choke dans les EOS après les exemptions (Novembre 2018). [lien](#)

conformément aux avis scientifiques nuirait gravement à la durabilité socio-économique des flottilles concernées.

Compte tenu du préambule 8 de la proposition de la COM relative aux opportunités de pêche, et de l'avis scientifique actuel pour le stock (zéro capture), le CC EOS suggère que si nous devons assurer documentation détaillée et précise des captures de toutes les sorties de pêche, des outils doivent être sélectionnés qui soient rentables et adaptés à ces navires<sup>3,4</sup>.

### **Benchmark CIEM en 2019**

Le CC EOS note que le CIEM va entreprendre une évaluation inter-benchmark du stock de cabillaud en 2019 visant à évaluer le modèle d'évaluation actuel. Le CC EOS note que le modèle couramment employé estime systématiquement une mortalité par pêche élevée et une faible biomasse. Ceci contraste avec les tendances estimées pour les autres stocks, tels que le merlan et l'aiglefin capturés par la pêche mixte dans la même zone. Les experts scientifiques ont suggéré que ceci pourrait en partie être dû au mode de sélection utilisé dans le modèle d'évaluation, qui diffère de celui utilisé dans les évaluations du cabillaud dans les unités de gestion voisines (ex. : Mer du Nord et mer d'Irlande). Recommencer le modèle avec différentes hypothèses donne une perception différente, plus positive, de ce stock. Les représentants du secteur de la pêche conviennent que cela s'apparente davantage aux éléments anecdotiques déclarés par les pêcheurs.

Le CC EOS se réjouit de l'évaluation inter-benchmark et recommande que la Commission étudie les conclusions avec attention et agisse en conséquence.

### **Limites et connectivité du stock**

Le CC EOS note qu'une proposition d'étude commune est élaborée par des membres du CC EOS en collaboration avec le groupe de travail du CIEM sur les méthodes d'identification des stocks (SIMWG). Cette étude, présentée par le Dr Edward Farrell, vise à identifier les populations biologiques et la connectivité entre les stocks de cabillaud dans les divisions 4, 5, 6 et 7<sup>5</sup> du CIEM.

Le CC EOS cherche actuellement des fonds pour cette étude qui en cas de succès sera supervisée par un groupe de discussion CC EOS sur le cabillaud de l'ouest de l'Ecosse. Le CC EOS note que les projets à petite échelle tels que celui-ci peuvent être financés par l'Agence exécutive pour les moyennes et petites entreprises (EASME)<sup>6</sup>.

---

<sup>3</sup> Avis du CC EOS (Janvier 2018) Réponse aux propositions de la CE sur le système de contrôle de la pêche de l'UE. [lien](#)

<sup>4</sup> Avis du CC EOS (Avril 2018) Gestion des stocks présentant un risque de choke élevé dans le cadre de l'obligation de débarquement. [lien](#)

<sup>5</sup> Avis du CC EOS (Septembre 2018) sur la consultation sur les opportunités de pêche pour 2019 dans le cadre de la politique commune de la pêche (COM (2018) 452 final) [lien](#)

<sup>6</sup> DE plus amples renseignements sur les appels d'offre et les possibilités de financement de l'EASME peuvent être consultés sur le site web de la COM [lien](#)